



*PARTENARIAT POUR LE
DEVELOPPEMENT MUNICIPAL*

*UNION ECONOMIQUE ET
MONETAIRE OUEST AFRICAINE*



ATELIER REGIONAL :

**PERSPECTIVES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AFRIQUE DE
L'OUEST ET DU CENTRE**

UEMOA/ Ouagadougou du 19 au 21 novembre 2008

RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. Eléments de contexte	5
II. Présentation et échanges sur les résultats de l'étude d'Identification des Impacts Territoriaux des projets du NEPAD	8
III. Présentation des expériences et pratiques d'aménagement du territoire dans les pays de l'Afrique de l'ouest et du centre : rencontre des directeurs de l'aménagement du territoire	18
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	20

INTRODUCTION

1. Cadre et organisation de la réunion

Les 19, 20 et 21 novembre 2008 s'est tenu à Ouagadougou, un atelier international sur Les perspectives d'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Organisé par le PDM en partenariat avec l'UEMOA, l'atelier avait pour objectif de

- Partager les conclusions des études du PDM sur les impacts des infrastructures du NEPAD et de les mettre en débat avec les acteurs de territoriaux l'aménagement du territoire (institutions régionales, Etats, collectivités), afin d'en tirer les leçons et enseignements et participer à la réflexion sur l'élaboration d'une vision d'aménagement et de développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Partager quelques expériences intéressantes et innovantes d'aménagement et de développement des territoires en Afrique de l'Ouest et du Centre et de définir des axes de travail et d'interventions futures dans les domaines de l'animation du réseau, du dialogue entre acteurs de la sensibilisation, du développement d'outils spécifiques etc.

L'ordre du jour, qui a été présenté par le PDM se présente comme suit :

1. Atelier régional : les perspectives d'aménagement du territoire en Afrique de l'ouest et du centre :
 - Décentralisation, Intégration régionale et Aménagement du Territoire
 - Les impacts territoriaux des projets du NEPAD : perspectives d'aménagement et de développement des territoires en Afrique de l'Ouest et du Centre
2. Rencontre des directeurs d'aménagement du territoire
 - Les pratiques d'aménagement et de développement territorial
 - Le dialogue sur l'aménagement du territoire
2. Divers

Ont pris part aux travaux, les directeurs en charge de l'aménagement du territoire de 9 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, des représentants d'associations d'élus locaux, d'experts et universitaires, des représentants d'institutions régionales (NEPAD/BAD, UEMOA, ALG), de PTF (MAEE, ambassade de France au Burkina, AFD, PNUD) et des instituts de formation (ENSA d'Abidjan, IPD/AOS...)

2. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur El Hadj Abdou SAKO, Commissaire Chargé des Politiques Economiques et de la Fiscalité à la Commission de l'UEMOA assurant l'intérim du Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme.

Dans son intervention, le Commissaire a présenté la situation actuelle des villes de l'Union, caractérisée par une urbanisation accélérée, sources de multiples préoccupations auxquelles les Etats et les collectivités territoriales ne sont pas visiblement préparés.

Face à une telle situation a-t-il dit, la Commission a, sur demande de certains Etats, engagé une étude au niveau régional dont l'aboutissement est le Programme Indicatif Régional de Développement Urbain. Ce programme vise, à améliorer les conditions de vie des populations, à développer les potentialités des villes, à relever leur contribution dans la construction du marché commun et à l'intégration régionale.

Le commissaire a, pour terminer, fait remarquer que l'approbation du projet de décision portant adoption Programme Indicatif Régional de Développement Urbain des Etats membres de l'UEMOA permettra d'engager des initiatives concertées pour bâtir des partenariats stratégiques en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

3. Mise en place du bureau de séance

Les travaux ont été conduits par un bureau composé comme suit :

Président : Monsieur Biram Owens NDIAYE, Secrétaire Exécutif du PDM,

Rapporteur général : Monsieur Roger NAMA, DGAT- DLR du Burkina Faso,

Rapporteurs : Edmond SOUGUE du PDM

Rapporteur –journaliste : Guy Michel BOLUVI , journaliste consultant

Les travaux se sont déroulés en plénière puis en ateliers. Ils ont été organisés autour du programme suivant :

- Présentation des éléments du contexte ;
- Présentation et échanges sur les résultats de l'étude du PDM « impact territoriaux de projets d'infrastructures du NEPAD » ;
- Présentation des expériences et pratiques d'aménagement du territoire dans les pays de l'Afrique de l'ouest et du centre : Rencontre des directeurs de l'aménagement du territoire
- Conclusions et recommandations.

I. Eléments de contexte

Trois communications ont été présentées sous cette thématique :

1. Les enjeux et défis d'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest et du Centre par le Prof Jean Louis COLL (Prof Emérite à l'Université de Toulouse-Mirail) ;
2. La problématique du renouvellement des méthodes et des actions : enjeux, contexte et défis par le prof Alphonse YAPI DIAHOU de l'Université de Paris 8 (France) ;
3. La présentation de la politique d'aménagement du territoire communautaire de l'UEMOA par Soulé DJIWA, expert cartographe à l'UEMOA.

Le professeur Jean Louis COLL dans sa communication a mis l'accent sur les points suivants :

- l'aménagement du territoire pour questionner le développement ;
- de l'administration du territoire à sa gestion partagée (les questions de recompositions territoriales, le projet territorial au cœur de la politique d'aménagement du territoire)
- vers une nouvelle culture de l'action publique (culture de processus plus que de coups, des évolutions de méthodes, et la question des moyens)

Il ressort que l'aménagement du territoire doit permettre de questionner le développement sur ces aspects concrets. Ce questionnement met l'accent sur un développement qui s'ancre dans le territoire. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le rôle de l'action publique comme une culture de processus et non de « coups ». Aussi la formation joue –t- elle un rôle important dans ce renouvellement d'approche, de méthodes et d'action.

Parlant de l'intégration et de la construction de l'espace communautaire, il faut noter que les politiques nationales jouent un rôle important aussi bien dans la politique communautaire que dans le cadre du principe de subsidiarité. La construction de l'espace communautaire reste l'affaire des Etats mais les questions suivantes sont importantes à traiter :

- Les grands réseaux d'infrastructures
- Les fonds structurels avec l'objectif de cohésion
- La coopération transnationale et transfrontalière
- L'intercommunalité.

Dans ce processus de construction, le projet territorial est au centre de la problématique de l'aménagement. Il sert à démontrer la capacité des territoires à construire des compromis entre les stratégies des différents acteurs pour les rendre compatibles entre elles.

Le Prof Yapi DIAHOU, quant à lui a insisté sur les contextes actuels, notamment celui des recherches et des formations, le contexte institutionnel (décentralisation, chefferie, corps associatif etc), les questions d'échelle d'intervention, la nécessité de libérer les territoires de l'instabilité et de l'incohérence institutionnelle, la méthode et des outils au service de l'AT, la culture, la pratique du dialogue et de la négociation entre acteurs. Il a enfin développé un plaidoyer pour l'élaboration de meilleures politiques d'aménagement du territoire.

A la fin de ces deux communications et dans le sens de l'alimentation des éléments de contexte, un film sur le rapport de la Banque Mondiale 2009 portant sur les disparités spatiales a été projeté. Ce film explique la vision du développement en 3 D (densité, distance, division) développé par la Banque mondiale dans son rapport 2009.

M Djiwa représentant de l'UEMOA, quant à lui, a présenté les fondements de la politique d'aménagement du territoire communautaire de l'UEMOA, les démarches de son élaboration, le cadre d'orientation générale, l'état de mise en œuvre et quelques difficultés.

Mme Clotilde BAI du département du NEPAD à la BAD a présenté le NEPAD et l'impact des projets d'infrastructure du NEPAD sur l'intégration et le développement de l'Afrique de l'ouest et du centre. Dans sa communication, elle a fait le diagnostic du contexte général, présenté les infrastructures de l'initiative NEPAD, l'approche stratégique interne à la BAD, les domaines d'intervention du NEPAD, les outils d'intervention, le plan d'action à court terme, le financement, les réalisations de ce plan financées par la BAD, le Cadre stratégique à moyen et à long termes, la coordination pour la mise en œuvre des études, les différentes initiatives (financement des infrastructures et des corridors, mécanismes de coordination, les impacts, le rôle des partenaires extérieurs, les défis principaux et les perspectives. Il est à noter que La réalisation d'infrastructures d'interconnexion seules capables de soutenir une croissance globale durable sur le continent, doit être privilégiée pour développer effectivement la région, objectif affiché des projets d'infrastructures de transport du NEPAD. Ainsi, le NEPAD s'est doté d'outils d'intervention comme le Plan d'Action à Court Terme (actions prioritaires pour renforcer les infrastructures de liaison régionale et ainsi, accélérer l'intégration), le Cadre Stratégique à Moyen et à Long Terme (MLTSF/PIDA) avec des mécanismes de coordination et de mise en œuvre.

Les discussions sur cette première série de communication ont porté entre autres sur :

- La nature des recherches et formations comme éléments de contexte et leur utilité à la définition des bonnes politiques et pratiques et leurs implications dans les processus d'aménagement du territoire ;
- La nécessité de renouveler le discours sur l'aménagement du territoire et de procéder à des évaluations citoyennes
- L'insuffisance de la définition de certains concepts : gestion partagée, qu'est ce qu'un territoire par rapport à l'espace,
- Le problème de développement local et des hypothèses des conclusions que pose la thèse de développement en 3D du rapport 2009 de la BM : le problème de la pression urbaine
- L'inter communalisation : quels problèmes en matière de mutualisation des richesses : comment concilier des intérêts divergents
- Comment les infrastructures dans le cadre du NEPAD sont gérés ? le choix des infrastructures et du lieu de leur passage
- le Rôle de la BAD dans le NEPAD (outils d'intervention du NEPAD ?)
- le lien entre les projets du NEPAD gérés à la BAD et les projets des CER (Problème de visibilité du NEPAD par rapport à la BAD)

- Quelle est la priorité d'infrastructures et la cohérence entre les projets du NEPAD
- la négociation du partenariat

A titre de réponses sur la communication, il faut noter que la question de fond est que les politiques sectorielles ont devancé les politiques d'aménagement du territoire. Toute la difficulté consiste à harmoniser les politiques sectorielles et à mettre en cohérence les politiques sectorielles internes et avec les autres acteurs régionaux d'où l'importance du schéma

Concernant la BAD, il est ressorti entre autres, qu'au regard des coûts des projets, la contribution du secteur privé est nécessaire. Les projets cités dans le cadre de la BAD sont complémentaires de ceux des CER. Il faut noter que la stratégie de communication du NEPAD n'est pas encore développée. Ce qui explique la méconnaissance des actions du NEPAD. Mais le NEPAD est un besoin indispensable et il est indispensable pour l'Afrique de mettre en œuvre le NEPAD car les implications de la mauvaise qualité des infrastructures est un handicap sérieux à son développement.

Par rapport à sa visibilité, il faut noter que la BAD finance une partie du fonctionnement du secrétariat du NEPAD.

Pour M Yapi DIAHOU, il faut partir des travaux des consultants pour produire de la connaissance territoriale.

Sur la critique de l'exposé de JL COLL, il faut considérer que c'est un état des lieux conceptuels et théoriques et l'AT permettant de débattre. Il faut une gestion partagée, un partenariat de construction et un partenariat d'exécution ce qui suppose un partenariat entre les différents acteurs. Pour revenir sur l'exemple européen, il a fait remarquer que l'intercommunalité avance en France comme un mouvement inexorable parce que le traitement mutualisé de l'AT s'impose de lui-même. Ainsi, en ce qui concerne, il faut se dire qu'il s'agit d'un mouvement extrêmement lent qui a besoin de rationalisation. Le territoire n'est plus un simple espace géographique mais un espace d'acteurs et de dynamiques alors que ces acteurs peuvent avoir des intérêts divergents par rapport aux ressources et aux compétences. Les incohérences d'échelle permettent de montrer qu'il travaille à remarier l'aménagement du territoire et la décentralisation.

II. Présentation et échanges sur les résultats de l'étude d'Identification des Impacts Territoriaux des projets du NEPAD

Un rappel de la justification et des objectifs de l'étude a été fait par M Cissé du PDM pour introduire les résultats de l'étude, objet de la communication du Prof John Igué, consultant ayant participé à l'étude.

1. Les Impacts Territoriaux du NEPAD en Afrique de l'Ouest et du Centre

Après l'explication de la méthodologie innovatrice de l'étude, ses principaux résultats contenus dans le résumé – synthèse qui a été remis aux participants ont été présentés selon les différents thèmes :

- **Les schémas d'infrastructures de transport du NEPAD pour le développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre :** Le système des autoroutes transafricaines consiste en 9 corridors principaux d'une longueur totale de 524 000 km. Ces neuf couloirs sont la structure d'organisation des réseaux des sous- continents, sur ces grandes autoroutes doivent s'articuler les réseaux régionaux de seconde catégorie. Il y a 13 754 km de tronçons manquants pour achever ce schéma. On a construit aussi le concept de «corridors de désenclavement» comme par exemple le corridor Bamako-Ouaga-Accra-Tema
- **Les dynamiques démographiques en AOC :** on peut noter quelques résultats suivants :
 - La population se répartit très inégalement sur le territoire en suivant la structuration horizontale issue de l'agriculture et des zones climatiques.
 - Les zones désertiques et sahéliennes du nord, et forestières équatoriales du sud, sont les moins peuplées. C'est entre les deux que se trouvent les régions les plus peuplées où se trouvent les cultures mixtes céréales-tubercules, les tubercules et les cultures arboricoles. C'est sur la côte que se trouvent les plus fortes concentrations de population, dans le golfe de Guinée et dans la région du Cap-Vert.
 - le croît démographique entre 1990 et 2006, illustre bien la forme polaire de cette dynamique
 - Le peuplement s'organise sur cinq espaces urbains et ruraux : Les zones urbaines comprennent trois ensembles de par leur dynamique : au centre les deux pôles majoritairement urbains du Golfe de Guinée, celui d'Accra-Abidjan-Lomé encore plus dynamique que le grand Nigeria. Ensuite l'espace urbanisé diffus à faible démographie d'Afrique centrale. Les zones rurales comprennent deux ensembles : la bande sahélienne horizontale qui repose sur le réseau de villes sahéliennes de Dakar à N'Djamena et la bande médiane entre Abidjan et Dakar d'espaces ruraux adossés à des villes côtières.

- **Les territoires productifs du NEPAD** : Plus généralement, la configuration territoriale est assez typiquement bipolaire, avec le grand Nigéria et un deuxième ensemble en demi-cercle qui s'étend du Togo jusqu'au Sénégal. Les deux couronnes autour de ces pôles de croissance sont nettement de faible poids économique. Les villes de 50 000 à 500 000 habitants ont une importance toute particulière dans l'articulation des espaces ruraux avec les villes, comme l'ont montré les enquêtes ECOLOC. Ces villes commandent un hinterland, c'est-à-dire un territoire qui leur est dépendant jusqu'à 150 km

- **L'impact des infrastructures routières du NEPAD sur les territoires en AOC** : Les infrastructures de transport sont essentielles au développement économique et social. Mais il n'y a pas d'effet automatique des transports sur le développement pour autant que le lien direct entre construction des infrastructures de transport et développement économique d'un territoire ou d'une région n'est pas avéré. Les Principaux critères pour un tracé adapté des infrastructures routières sont :
 - L'accès aux marchés et le désenclavement des régions rurales périphériques.
 - La consolidation des réseaux urbains horizontaux, en particulier du réseau du Golfe de Guinée et le réseau des villes soudano-sahéliennes.
 - La connexion au littoral des villes de l'arrière-pays, en particulier le réseau des villes soudano-sahéliennes avec les grands ports de la région.
 - L'articulation des principaux sous-espaces de la région et des grandes villes avec les mégapoles candidates au statut de métropoles régionales.
 - La constitution ou le renforcement d'espaces d'accueil de populations mobiles.
 - L'articulation avec les autres pôles de croissance africains (route, air) et avec l'économie mondiale (air, mer, route).

- **L'aménagement du territoire en AOC** : L'échelle régionale du développement doit viser le renforcement de l'intégration économique (au niveau l'Afrique de l'Ouest et du Centre), ainsi qu'une meilleure insertion des économies de la région dans les échanges internationaux et la globalisation. Cette dimension tenant à l'intégration régionale et à une plus grande participation à la mondialisation, on l'a vu, est parmi les objectifs prioritaires du NEPAD. Qu'il s'agisse des axes routiers, des interconnexions ferroviaires ou encore des installations portuaires et aéroportuaires, les principaux projets d'infrastructures de communication retenus dans les deux programmes d'action du NEPAD (STAP et MLTSF) ont été définis dans une large mesure en fonction de cet objectif crucial. Toutefois, en AOC comme ailleurs, l'intégration économique régionale ne saurait reposer sur les seules infrastructures de communication. Au-delà de celles-ci, c'est toute une politique d'aménagement du territoire à l'échelle de la région que les différents Etats doivent mettre en oeuvre collectivement, de façon cohérente et concertée, notamment dans le cadre des institutions d'intégration régionale existantes (CEDEAO, UEMOA, CEEAC, CEMAC...). Pour que cette politique soit à la mesure des enjeux et des défis actuels, cinq grandes priorités doivent en guider la conception et l'exécution :

1°) *Mieux maîtriser les dynamiques démographiques, notamment par une meilleure régulation de la croissance (naturelle) de la population et des flux migratoires (entre pays et régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre), ce qui passe par l'aménagement de nouveaux espaces d'activités économiques tenant compte des contraintes environnementales ;*

2°) *Réorganiser le système urbain actuel autour des enjeux du marché et de la mondialisation de l'économie.*

3°) *Transformer les espaces à fort potentiel agricole de la région en véritables centres de production dans lesquels seront organisés des regroupements d'activités complémentaires*

4°) *Mieux gérer collectivement les biens communs régionaux (pâturages, terres, infrastructures de communication transfrontière, etc.) et mutualiser les grands investissements nécessaires pour l'exploitation des ressources partagées (eau, minerais, sources d'énergie, etc.).*

5°) *Renforcer la coopération régionale pour apporter des réponses collectives aux problèmes urgents auxquels sont confrontées les populations (pauvreté, famine, maladies...) et, au-delà, mettre à profit les complémentarités existantes et en construire de nouvelles pour aller dans le sens d'un développement concerté et solidaire.*

Des débats sur cette présentation on relève les éléments suivants permettant d'une part de noter les principales questions importantes de l'aménagement du territoire et les implications des résultats de l'étude, et d'autre part d'améliorer le contenu des rapports de l'étude à présenter et mettre l'accent sur les questions clés.

Questions importantes à noter et contributions :

- La question de la métropolisation et du leadership de certaines villes est une question importante qui revient. Ne faut-il pas identifier les centres et les suggérer aux décideurs ?
- Le problème de l'agriculture : il faut régler la question foncière et la politique agricole
- La question est donc comment lier les préoccupations de l'AT et la promotion de l'AT aux problèmes réels : lier à des problèmes concrets pour faire passer le message. exemple de la crise alimentaire : comment l'AT peut proposer des solutions, accrocher les préoccupations à des problèmes concrets : agriculture, question minière etc. comment justifier les corridors par rapport aux problèmes actuels de développement ?
- La migration : le rapport semble mettre l'accent sur la pression de l'exode rural comme élément de dynamique de croissance des villes : au fond beaucoup de villes adossent leur croissance à la croissance naturelle mais aussi des migrations qui s'opèrent entre des villes de taille différentes : nouvelles tendance qui s'appuient sur le mode de distribution des établissements et des infrastructures.
- L'urbanisation : Les enjeux de la modernisation se joueront dans les villes.

Implications des résultats de l'étude

- Le travail du PDM à travers l'étude IITN devrait être mieux connu par tous les acteurs à tous les niveaux de décision (informations sur les dynamiques démographiques et économiques mise en relation avec les corridors). Il se trouve dans une phase critique car il nous permet de disposer des matériaux pour travailler sur le futur : Comment les acteurs vont-ils s'organiser pour mettre en œuvre des programmes d'action pour faire des scénarios et faire des projets qui soient validés politiquement.
- Le décalage entre la dynamique des acteurs et la passivité des institutions : bien décortiquer la question de la gouvernance territoriale, la fabrication des territoires. On a tendance à ne pas regarder le niveau de la multiplicité des acteurs : les territoires se recomposent par des initiatives comme le transfrontalier. L'enjeu est d'arriver à organiser la mobilité à l'intérieur de ces recompositions et comment décloisonner les territoires
- La question de la métropolisation : pas de poser le problème comme uniquement une chose en soi mais la poser dans sa relation et ses effets de leviers des espaces qui l'entourent mais aussi la lier avec l'armature urbaine.
- Donc, il faut voir la difficulté de ces études et saisir les opportunités et les occasions comme le rapport de la Banque mondiale pour poser les problématiques réelles. Il faut saisir l'occasion que l'AT est une fois sur la scène pour avancer sur l'idée et la question de l'approche territoriale du développement. Il faut donc relier les diagnostics de l'étude IITN au rapport de la Banque Mondiale pour mettre en évidence des conclusions qui infirment ou confirment les hypothèses et conclusions sur la vision en 3D du développement. Mettre en évidence comment l'étude du PDM se positionne par rapport à cette nouvelle conception. Une autre piste de travail de l'Union européenne est la réflexion à que sur un ensemble de projets à réaliser, il faut d'abord étudier les impacts spatiaux.
- L'opérationnalisation des résultats de l'étude pour favoriser la mise en œuvre du NEPAD et le rapprocher aux réalités locales ;
- La nécessité de rapprocher les résultats et les conclusions de l'étude pour répondre aux questions concrètes des populations locales.

Observations de fond sur le rapport et l'étude

- L'étude semble se baser sur une compilation de projets des Etats. Il s'agirait beaucoup plus d'une addition de projets nationaux qu'une vision d'ensemble. Cela permet de dire que les impacts peuvent être biaisés.
- Le rapport met l'accent sur l'Afrique occidentale en oubliant l'Afrique centrale
- Quelques éléments à prendre en compte :
 - o dans le NEPAD, il ya des études en cours sur le problème de standardisation et d'harmonisation des écarts de rails par exemple. Il est prévu lorsque cela est nécessaire des études d'harmonisation.
 - o Le programme consensuel des infrastructures de transport du NEPAD vient de proposer une modification du projet

- Infrastructures du NEPAD : manque des autres infrastructures : Les corridors aériens, les infrastructures portuaires, le transport fluvial (la construction des ponts) etc. Une force de l'étude sera de faire des propositions concrètes
- Remarques sur les Cartes : légendes
- Des explications qui manquent aux concepts : Apporter des éclaircissements sur certains concepts comme basculement démographique, gestion interne des phénomènes migratoires.
- les décideurs sont devant une masse d'informations et il n'ya pas de hiérarchisation des priorités. Que doit ton faire à court et moyen termes en matière d'infrastructures ?
- Il faut noter aussi que l'interconnexion routière entre les pays n'a pas que des impacts positifs : il ya aussi des impacts négatifs comme la clandestinité, la redynamisation des réseaux de trafic de drogues etc. l'existence de législation et réglementation différentes peuvent limiter les impacts positifs des projets du NEPAD. Exemple d'impacts négatifs : cas du pont de Rosso en Mauritanie
- Le NEPAD et son impact dans les zones de conflits ? Les conflits posent le problème de l'aménagement du territoire et de la répartition des richesses ? Est ce que les infrastructures peuvent donner des solutions ?

2. Perspectives d'aménagement et de développement des territoires en AOC : principes, orientations et moyens d'actions

Après ces débats et pour faciliter la définition des perspectives d'aménagement du territoire, Jean Roger ESSOMBE a présenté les « **Perspectives d'aménagement et de développement des territoires en AOC : principes, orientations et moyens d'actions** ».

Dans sa communication, il est revenu sur le cadre théorique et pratique de la définition des perspectives de développement territorial :

- Des éléments de définition d'une vision commune d'aménagement du territoire
- Des éléments d'orientation des politiques d'aménagement et de développement des territoires ;
- Des principes d'actions en matière d'articulation, de cohérence, d'efficacité, et de construction de dialogues.

Cette communication et les débats précédents ont permis de définir les thèmes d'orientation de la réflexion des travaux en ateliers. Ces thèmes pouvant constituer des axes d'élaboration de politiques d'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest et du Centre ont été présentés comme suit :

3. Les travaux en ateliers thématiques

- a) **la polarisation économique et démographique** qui résultent des dynamiques territoriales (relations villes campagnes, dynamiques migratoires, urbaines etc) :
- les territoires d'accueil et de départ par rapport aux dynamiques démographiques et la densification, les nouveaux espaces de développement (par exemple les espaces transfrontaliers) ;
 - les territoires productifs par rapport aux dynamiques économiques, les systèmes productifs.
- b) **La métropolisation et le décloisonnement** :
- les villes métropoles d'avenir et de connexion de l'AOC au Reste du Monde ;
 - le développement urbain dans le sens de l'intégration régionale ;
 - la réorganisation des réseaux urbains.
- c) **Les infrastructures nécessaires pour soutenir ces dynamiques** dans le sens d'une politique cohérente d'aménagement du territoire :
- le type d'infrastructures de développement : infrastructures économiques, services sociaux, éducation, formation, énergie etc ;
 - leur impact sur les politiques territoriales et l'intégration régionale.
- d) **La gouvernance territoriale** : le cadre et le processus d'élaboration d'une vision collective d'aménagement du territoire ;
- les mécanismes d'articulations des politiques aux différents niveaux de gouvernance (niveau régional, national et local) ;
 - l'organisation des acteurs locaux (Etat, élus locaux, société civile), la problématique de l'identification et de la mise en valeur des richesses et/ou ressources territoriales etc ;
 - la responsabilité des acteurs pour mettre en œuvre les actions de l'aménagement du territoire.

Les principaux résultats des discussions en ateliers se présentent de la manière suivante :

a) Résultats des travaux de l'atelier n°1 : polarisation économique et démographique

Préalable

A la lecture de ce qui est proposé : le document de base et les termes de référence de l'atelier, la commission constate qu'il existe effectivement deux dynamiques : une polarisation économique et une polarisation démographique.

Ces deux polarisations ont abouti à la création de deux espaces : une zone littorale de concentration des populations et de densification des activités économiques (zone d'accueil) et une zone sahélienne de faibles activités économique, non entraînant et de faible concentration de population (zone de départ).

Au vu de ces deux réalités, la commission propose de mener des actions d'aménagement suivant deux grands axes :

Axe nord :

Renforcer les équipements, les infrastructures et surtout développer des activités entraînant en vue de maîtriser les départs de populations.

Dans le détail quelques propositions ont été formulées dans les secteurs de l'agriculture, des mines et industries, de l'urbanisation et des infrastructures de communication

Agriculture : Renforcer les systèmes de production agro-pastoraux, en mettant l'accent sur les infrastructures hydro-agricoles et les unités de transformation regroupées pour un système productif territorial productif et localisé.

Mines et industries : développer l'exploitation des énormes potentialités minières dont regorge cette zone ; développer l'industrie de transformation des produits agro-pastoraux par l'implantation d'industries entraînant avec plusieurs activités rattachées.

Urbanisation : élaborer des outils de planification urbaine ; développer les équipements et les infrastructures urbaines pour accroître les ressources des zones de départ

Axe sud :

Renforcer les équipements et infrastructures pour accroître les capacités d'absorption des zones d'accueil

Agriculture : diversifier l'agriculture et promouvoir la production vivrière ; promouvoir l'agro-industrie, pourvoyeuse d'emplois.

Urbanisation : renforcer la métropolisation des villes métropoles régionales ; renforcer les infrastructures et équipements de fonction régionale (ports, routes, aéroports...) ; accroître les capacités d'absorption des villes, en termes de santé, éducation, logement, emplois...

Industrie : Mettre en place un tissu industriel performant, compétitif et mettant l'accent sur une production localisée avec une dynamique de réseaux de producteurs industriels

Enfin la commission a proposé que dans les deux espaces, un accent particulier soit mis sur les infrastructures de transport et de communication en vue d'une meilleure intégration ; il s'agit de :

- promouvoir le transport fluvial, lagunaire
- promouvoir le transport aérien interne
- moderniser et interconnecter les voies de chemin de fer
- renforcer les NTIC

b) Résultats des travaux de l'atelier n°2 : La métropolisation et le décloisonnement

Préalable

Les métropoles à vocation régionale internationale le sont à partir de la réunion d'un certain nombre de facteurs d'ordre historique, géographique et économique qui leur confèrent finalement un poids indéniable.

Ce ne sont pas nécessairement des capitales politiques, mais des centres d'affaires et de diffusion de valeurs. C'est entre autres, le cas de Johannesburg en Afrique du sud, Paris en France, Londres aux Royaumes Unis, Franckfurt en Allemagne, Hong-Kong, Singapore en Asie du sud-est.

L'atelier a donc émis le vœu d'une proposition de villes tenant compte des critères sus-énoncés et de leur capacité à avoir sur leur environnement immédiat et lointain des effets d'entraînement pertinents. Il a en outre appelé l'attention des membres du groupe sur la nécessité d'une lecture fine des critères contenus à la page 43 du rapport d'étude sous revue.

Au terme de leurs échanges, les membres du groupe de travail ad' hoc ont pressenti Dakar, Abidjan, Lagos, Accra, Ouagadougou et Douala pour figurer parmi les villes à vocation régionale et internationale dont le dynamisme pourrait avoir un effet de levier dans leur environnement.

Mieux structurées et organisées, ces villes présenteraient des avantages comparatifs certains en terme d'ouverture sur le monde, d'offres de services et de foisonnement d'idées, etc

- Dakar dont le rôle au sein de l'AOF a été incontestable ;
- Douala dont la localisation géographique au fond du Golfe de Guinée dans une zone très riche en ressources pétrolières et gazière lui confère des avantages certains dans la construction des activités multiformes ;
- Lagos, place financière indéniable ;
- Ouagadougou, qui est devenu un grand centre de négociations et de conférences internationales ;
- Accra qui a l'avantage de proposer des coûts comparatifs réduits du fret ;
- Abidjan, qui en dépit du transfert de la capitale politique de la Côte d'Ivoire à Yamoussokro n'en demeure pas moins le hub de l'Afrique de l'Ouest.

Examen de la thématique proposée

Les membres du groupe de travail se sont penchés sur la compréhension des concepts métropoles et décloisonnement, et ont suggéré une liste de six (6) villes qui pourront jouer le rôle de métropoles régionales.

Pour ce faire, quelques critères standards ont été retenus à la lumière des indications contenues à la page (43) du rapport de synthèse soumis à leur appréciation.

Il s'est agi notamment de la localisation périodique des services offerts par la ville, des opportunités d'ouverture sur sa région et le monde de son environnement, sa capacité à offrir à ses habitants un cadre appréciable de vie.

Sur la base des critères sus-énoncés, il a été jugé que les villes de Dakar, Abidjan, Ouagadougou, Lagos, Douala, Accra soient promues au rang de centres d'impulsion de dynamisme urbain à vocation régionale.

Il a été proposé également que le PDM conduise une étude complémentaire d'appui à la suggestion ci-dessus.

c) Résultats des travaux de l'atelier n° 3 : Les infrastructures nécessaires pour soutenir les dynamiques dans le sens d'une politique cohérente d'aménagement du territoire

La commission s'est d'abord interrogée sur le rôle des infrastructures dans le cadre de l'aménagement du territoire. Elle en a conclu que c'est dans le souci de la promotion du développement intégré du territoire concerné.

A ce titre, les infrastructures ont été classées en deux catégories :

- les infrastructures économiques (transport, énergie, eau et assainissement, les technologies de l'information et de la communication)
- les infrastructures sociales (services sociaux, éducation, formation)

La commission note qu'en plus des infrastructures mentionnées dans le rapport de l'étude, qu'il faut étendre les analyses à d'autres telle que l'exploitation des potentialités hydrauliques à des fins énergétiques, agro-pastorale, sanitaire et de transport, ce sans négliger les autres sources énergétiques.

L'implantation de toutes infrastructures devra tenir compte des impacts sur l'environnement notamment en matière d'assainissement.

Par ailleurs la commission propose que

- des infrastructures rurales adaptées soient implantées dans les zones productives afin d'y promouvoir le développement.
- La localisation des infrastructures soit fondée sur une politique communautaire d'aménagement des territoires clairement définis avec des objectifs précis et hiérarchisés.

d) Résultat des travaux de l'atelier n° 4 : gouvernance : mécanismes de mobilisation de tous les acteurs autour d'une vision commune.

Ce thème a été décliné en trois axes sous forme de questions :

- 1- Qui sont les acteurs ?
- 2- Quelles sont les actions ?
- 3- Comment les acteurs réalisent-ils ensemble ces actions et quel rôle chacun est-il appelé à exécuter ?

Typologie des acteurs : Les acteurs ont été identifiés et classés en trois (3) niveaux et deux (2) grandes catégories.

<i>Niveaux</i>	<i>Acteurs Institutionnels</i>	<i>Acteurs non institutionnels</i>		
		<i>ONG</i>	<i>Secteurs privé</i>	<i>Société civile et autorités traditionnelles</i>
Supra national	Organisations intergouvernementales, multi et bilatérales		Multinationales – grands opérateurs	
National	Etat			Autorités religieuses nationales
Local	Collectivités locales			Organisations communautaires de base

Les actions :

- a) Définition politique,
- b) Planification,

La vision se traduit par ces deux premières actions ;

- c) Mise en œuvre et évaluation des projets.

Rôles des acteurs selon la stratification à trois (3) niveaux

- La définition des politiques au niveau communautaire relève des organisations intergouvernementales (OIG), instances politiques supranationales.
- La définition des politiques nationales relève de la compétence de l'Etat.
- La définition des politiques de développement local relève des collectivités territoriales (CT) ; et leur harmonisation avec celles de l'Etat se réalise dans le cadre de concertation Etat / Collectivités Territoriales (voir illustration en annexe).

La présentation de ces rapports d'ateliers a permis de débattre des questions essentielles et importantes comme la gouvernance, la mise en place des plateformes de dialogue et de concertation entre les acteurs etc.

Ces débats ont introduit la rencontre des directeurs en charge de l'aménagement du territoire qui pour les échanges d'expériences et pratiques concrètes d'aménagement et de développement des territoires en Afrique de l'ouest et du centre.

III. Présentation des expériences et pratiques d'aménagement du territoire dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du centre : rencontre des directeurs de l'aménagement du territoire

La rencontre des directeurs en charge de l'Aménagement du territoire de l'Afrique de l'Ouest et du centre a permis d'illustrer la pratique de l'AT à travers les différentes expériences qui ont été présentées : il s'agit de :

1. La mise en place d'un système d'information territoriale, *Salomon OKIRI, BENIN.*
2. la stratégie régionale de développement: une approche pour positionner la région sur l'échiquier économique régional, *Roger NAMA, BURKINA FASO.*
3. Etat d'avancement des activités d'Aménagement du Territoire en République du Mali *Dramane DIARRA, MALI.*
4. Expérience ivoirienne en matière d'Aménagement du Territoire et de développement des Régions : cas pratique du SRAT du Bas Sassandra. *Jean Marie AKPOUE, COTE D'IVOIRE.*
5. Stratégie et Actions de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale de la république islamique de Mauritanie *Birane WANE, République Islamique de MAURITANIE.*
6. Présentation du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Congo, *André BAYENI, CONGO BRAZZAVILLE.*
7. Historique de la Politique d'Aménagement du Territoire du NIGER et État de mise en œuvre, *Seyni SOUMANA, NIGER.*
8. L'expérience du Cameroun, *Pierre Serge TCHOUNKOUE, CAMEROUN.*
9. L'expérience de la Guinée Conakry, *Sanoussi KONATE, GUINEE.*
10. Le cas spécifique du programme spécial de transfert de la Capitale d'Abidjan à Yamoussokro en Côte d'Ivoire. *Alexandre KOUAME, COTE D'IVOIRE.*

Après ces différentes expériences intéressantes, une synthèse des thèmes importants à noter a été faite et permettra d'alimenter les échanges dans le cadre du réseau des acteurs de l'aménagement du territoire d'AOC.

Concernant l'objet de l'AT, il faut noter que celui ci concerne beaucoup la maîtrise des disparités spatiales (démographique, urbaine, et économique) et la promotion des potentialités territoriales et l'intégration nationale.

Par rapport aux outils et moyens mobilisés pour cela, on peut noter :

- la mise en place des bases de données et des observatoires des territoires,
- la réalisation des schémas (schéma national, schéma régional etc) qui rassemblent aussi plusieurs types d'informations territoriales (données spatiales, cartographies etc) et permettent de fixer des objectifs et définissent des cadres d'actions,
- l'élaboration d'outils de projection et de planification (projet de territoire, plans de développement, stratégie de développement etc),
- l'élaboration de cadre réglementaire et des autres actions de positionnement institutionnel.

Quant aux problématiques essentielles et défis à prendre en compte, on peut noter :

- le défi de la gouvernance territoriale : comment prendre en compte les différents niveaux de gouvernance pour l'action territoriale et pour le développement local sachant que l'Etat joue encore un rôle de premier plan dans l'AT (incompréhension avec les CL, manque d'intérêt car le discours est parfois déconnecté de la réalité) ;
- le défi du renforcement des capacités de tous les acteurs dont principalement les collectivités à pouvoir mobiliser les acteurs et les ressources locales pour un développement territorial
- le défi de la maîtrise des inégalités et la promotion des potentialités c'est-à-dire le défi de la définition des choix et des priorités en matière d'AT pour accompagner les dynamiques tout en sachant promouvoir des initiatives.

Pour Les moyens d'intervention et les plateformes de dialogue il est proposé de travailler sur les questions de réseaux et de dialogue inter acteurs.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les échanges sur ce thème ont permis de tirer des conclusions principales d'un engagement fort des participants à poursuivre les efforts pour une meilleure pratique de l'aménagement du territoire pour le développement et l'intégration régionale. Il s'agit de définir un cadre de cohérence des actions de développement et des politiques sectorielles tenant compte des disparités spatiales et des potentialités et des acteurs locaux. L'intérêt de travailler alors à l'élaboration d'outils spécifiques d'analyse et de maîtrise des dynamiques territoriales est démontré en témoignent le recours aux schémas présenté dans les différentes expériences.

Ainsi, les travaux ont pris fin aux environs de 14h 30mn sur des recommandations :

1. Recommandation aux directeurs en charge de l'aménagement du territoire de participer pleinement et activement à l'animation du réseau des acteurs.
2. Recommandation au PDM de conduire une étude complémentaire sur la capacité de certaines villes (villes citées par l'atelier N°2) à jouer le rôle de métropoles d'avenir de l'AOC.
3. Recommandation de tenir compte des amendements proposés pour l'amélioration du rapport de l'étude et de lier les problématiques d'aménagement du territoire mis en évidence aux principales préoccupations des populations de base notamment, la pauvreté, la crise alimentaire, le chômage, etc.

Fait à Ouagadougou, le 21 novembre 2008

Le Président de séance :		
Le Secrétaire Exécutif du PDM <u>Biram Owens NDIAYE</u>		
Rapporteur général :	Autres rapporteurs :	
Le Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional <u>Roger NAMA</u>	Le Chargé de mission au Développement Territorial PDM <u>Edmond SOUGUE</u>	Le journaliste consultant, <u>Guy Michel BOLUVI</u>